



Rapport de la Commission des finances concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour réaliser des fouilles archéologiques d'urgence sur les Sites de Martigny et de Saint-Maurice

Le projet de décision soumis au Parlement par le message du Conseil d'Etat prévoit :

- un crédit supplémentaire de Fr. 948'000.00 pour l'année 2019 pour la réalisation des fouilles archéologiques d'urgence sur les Sites reconnus d'importance nationale de Martigny et de Saint-Maurice.

La Cofi s'est réunie le 2 octobre 2019 pour l'analyse de ce crédit supplémentaire avec la participation suivante :

Cofi	02.10.2019
M. Stéphane Pont, président	x
M. Francesco Walter, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Frank Wenger, rapporteur de la langue allemande	excusé
M. Benoît Bender	x
M. Blaise Carron	x
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Julien Dubuis	x
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	excusée
M. Mikaël Vieux	x

Les invités suivants étaient également présents :

- Mme Caroline Brunetti, archéologue cantonale
- M. Daniel Moix, responsable du Controlling départemental

Retenu par d'autres obligations, M. Jacques Melly, chef du DMTE, s'était excusé pour cette séance.

Le crédit supplémentaire a été justifié par les invités notamment par les précisions et arguments suivants :

a) Généralités

- Le budget dévolu à l'archéologie cantonale pour 2019 à hauteur d'environ Fr. 2'000'000.00 est totalement engagé pour d'importantes et nombreuses fouilles.
- Pour les deux fouilles archéologiques, il est important de réaliser les travaux dans les plus brefs délais pour permettre la réalisation des projets de construction.
- Les deux sites sont classés d'importance nationale dans l'inventaire des biens culturels.

b) Martigny : un quartier de la Ville romaine de Martigny

- La densité de construction du quartier est très importante.
- Les vestiges se trouvent sous terre ; leur importance, leur nombre et leur état de conservation n'ont pas pu être définis avant d'avoir exploré le terrain.
- Fr. 197'000.00 du crédit supplémentaire concernent ce site.

c) St-Maurice/Condémines : une ville de pèlerinage médiéval

- Une église funéraire du 6^{ème} siècle et la nécropole correspondante ont été découvertes.
- Des travaux pour Fr. 336'376.00 ont été adjugés en mars 2019.
- Il est apparu que le gisement est beaucoup plus riche que prévu.
- Un arrêt du chantier précéderait les ruines et engendrerait des surcoûts liés à la protection du site jusqu'à sa réouverture.
- Fr. 751'000.00 du crédit supplémentaire concernent ce site.
- Une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'Office fédéral de la culture en juin 2019 pour un montant de plus de Fr. 400'000.00. Ce dernier devrait faire connaître sa décision lors de sa séance de décembre 2019.

Suite aux interrogations complémentaires des membres de la Cofi, les réponses suivantes ont été apportées :

- Le budget 2020 pour l'archéologie a été augmenté de l'ordre de Fr. 1 mio. Le montant retenu dans ce budget est correct.
- Les travaux sur les chantiers sont effectués par des mandats externes. C'est un choix politique de faire exécuter les travaux sur les chantiers par des employés d'Etat ou à l'aide de mandats par des tiers. Les deux variantes ont leurs avantages et inconvénients. La solution retenue en Valais a fait ses preuves.
- Travailler à l'aide de mandats a l'avantage d'être plus flexible en cas de découverte de nouvelles fouilles archéologiques.
- Le diagnostic des chantiers ne peut pas être externalisé. La surveillance de la qualité des données scientifiques doit se faire par des compétences internes comme c'est le cas actuellement.

La parole n'étant plus demandée, Mme Brunetti et M. Moix quittent la séance avec les remerciements du président de la Cofi.

Entrée en matière

A l'unanimité, les membres présents de la Cofi décident d'entrer en matière concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 948'000.00 pour réaliser des fouilles archéologiques d'urgence sur les Sites de Martigny et de St-Maurice.

Analyse du crédit supplémentaire par la Cofi

Suite aux informations données par l'archéologue cantonale et celles ressortant du message, la Cofi a analysé cette demande de crédit supplémentaire sur la base des trois critères utilisés habituellement pour apprécier de telles demandes, à savoir

- ***l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense.***

Pour la Cofi, ces trois critères sont remplis.

Lecture article par article

Aucune modification du texte soumis n'est proposée par la Cofi.

Décision

Sur la base de cette analyse, à l'unanimité des membres présents, la Cofi propose au Parlement d'accepter ce crédit supplémentaire de Fr. 948'000.00 pour réaliser des fouilles archéologiques d'urgence sur les Sites de Martigny et de St-Maurice.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Cofi.

Sion, le 10 octobre 2019

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président	Le vice-président	Le rapporteur de langue française	Le rapporteur de langue allemande
Stéphane Pont	Francesco Walter	Yvan Rion	Frank Wenger